

**OBJET REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
REACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE**

Par Délibération n° 07/2-09 en séance du 25 juin 2007, vous avez approuvé la grille tarifaire de la Régie des Marchés et Droits de Place.

Depuis, la Régie a été amenée à prendre en charge de nouveaux types d'occupation du domaine public.

Aussi, il convient d'intégrer ces nouveaux éléments dans la grille tarifaire de la Régie, afin de pouvoir établir les titres d'occupation.

Je vous demande donc d'approuver la nouvelle grille tarifaire de la Régie Marchés et Droits de Place telle qu'elle figure en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DEPUTE-MAIRE

Paul VICTORIA

**OBJET REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
REACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 07/4-14 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Pascal HO-CHUI, 12ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

*7 abstentions
(dont 3 votes par procuration)*

pour

M. Gilbert GERARD, M. Michel TAMAYA,
Mme Hajasoa PICARD et Mme Marie Monique ORPHE

autres élus présents et mandatés

Approuve la nouvelle grille tarifaire de la Régie Marchés et Droits de Place telle qu'elle figure en annexe.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 7 DEC. 2007



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

**GRILLE TARIFAIRE
DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

Site et nature de l'activité	Tarif en euro	Observation
<u>PETIT MARCHÉ</u>		
1 - boîte n° 1	343,00 €/mois	Inchangé
boîte n° 2	258,00 €/mois	
boîte n° 3	323,00 €/mois	
boîte n° 4	270,00 €/mois	
boîte n° 5	998,00 €/mois	
boîte n° 5 bis	418,00 €/mois	
boîte n° 6	484,00 €/mois	
boîte n° 7	483,00 €/mois	
boîte n° 8	426,00 €/mois	
boîte n° 9	594,00 €/mois	
2 - kiosques intérieurs de 7,5 m ²	57,90 €/mois	
3 - kiosques intérieurs de 10 m ²	77,80 €/mois	
4 - kiosques vente de poulets	57,90 €/mois	
5 - carreaux de 3 m ²	38,90 €/mois	
6 - kiosque 48 m ²	450,00 €/mois	
<u>GRAND MARCHÉ</u>		
1 - boîtes fermés (anciens)	96,80 €/mois	Inchangé
2 - boîtes fermés (nouveaux)	193,60 €/mois	
3 - carreaux	19,10 €/mois	
4 - module	290,31 €/mois	
<u>MARCHÉ FORAIN DE LA SOURCE</u>		
1 - vente de fruits / fleurs / légumes...	2,00 €/ml	Inchangé
2 - camion boucherie / charcuterie	15,20 €	
<u>MARCHÉ FORAIN DES CAMELIAS</u>		
1 - vente de fruits / fleurs / légumes...	2,00 €/ml	Inchangé
2 - camion boucherie / charcuterie	15,20 €	
3 - camion bar	15,20 €	
<u>MARCHÉ FORAIN DU CHAUDRON</u>		
1 - carreaux abonnés	4,60 €	Inchangé
2 - carreaux occasionnels	9,20 €	
3 - camions boucherie / charcuterie abonnés	18,30 €	
4 - camions boucherie / charcuterie occasionnels	36,60 €	
5 - camions bars	15,20 €	
6 - camions bars occasionnels	30,50 €	
7 - camionnettes gâteaux abonnés	7,60 €	
8 - camionnettes gâteaux occasionnels	15,20 €	
<u>MARCHÉ FORAIN DE MOUFIA</u>		
1 - vente de fruits / fleurs / légumes...	4,60 €/ml	Inchangé
2 - camion boucherie / charcuterie	15,20 €	
<u>DOMAINE PUBLIC</u>		
1 - Carré Piéton		Inchangé Inchangé 3 €/ml/jour - ancien
• vente à l'étalage	3,00 €/ml/jour	
• terrasse de café ouverte	1,50 €/m ² /mois	
• module	1,80 €/m ² /jour	
2 - Terrasse de café (hors Carré Piéton)		Inchangé Inchangé Inchangé Inchangé Inchangé
• terrasses ouvertes zone 1	1,50 €/m ² /mois	
• terrasses fermées zone 1	1,80 €/m ² /mois	
• terrasses ouvertes zone 2	1,20 €/m ² /mois	
• terrasses fermées zone 2	1,50 €/m ² /mois	
3 - Vente à l'étalage (hors Carré Piéton)	2,70 €/m ² /jour	
4 - Camion ou module bar / pizza	1,80 €/m ² /jour	Inchangé
5 - Vente de grillades...	2,70 €/m ² /jour	Inchangé

**GRILLE TARIFAIRE
DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

Site et nature de l'activité	Tarif en euro	Observation
DOMAINE PUBLIC (suite)		
6 - Place Nelson Mandela (samedi) <ul style="list-style-type: none"> vente de fruits / légumes / fleurs camion boucherie / charcuterie 	1,00 €/ml/samedi 9,00 €/camion/samedi	
7 - Fête du 14 juillet / 20 décembre / Carnaval / concert <ul style="list-style-type: none"> vente à l'étalage petit manège / petite auto tamponneuse grand manège / grande auto tamponneuse petit grappin grand grappin petit module de confiserie grand module de confiserie 	23,00 €/ml/jour 107,00 €/manège/jour 381,00 €/manège/jour 39,00 €/grappin/jour 108,00 €/jour 65,00 €/module/jour 125,00 €/module/jour	Inchangé
8 - Activités saisonnières <ul style="list-style-type: none"> vente de bichiques vente de fruits / fleurs... 	20,00 €/ml/jour 7,00 €/ml/jour	Inchangé
9 - Activités saisonnières Carré piéton et TCSP (Fêtes de la Saint-Valentin, des Mères, des Pères, Fêtes de fin d'année...)	7,00 €/ml/jour	Inchangé
10 - Parking du Stade Jean Ivoula (manifestations diverses) <ul style="list-style-type: none"> vente à l'étalage 	10,00 €/ml/jour	Inchangé
11 - Manifestations <p>a) Manifestations organisées par la Ville ou partenaires (mise à disposition d'un terrain communal)</p> <ul style="list-style-type: none"> association de quartier (3ème âge, scolaire...) activités de bouche (pizzas, samoussas...) restaurant grand manège / grande auto-tamponneuse petit manège / petit auto-tamponneuse autres activités (vente de plantes...) <p>b) Manifestations organisées par un promoteur privé sur un terrain communal avec autorisation de perception des redevances auprès des forains</p> <ul style="list-style-type: none"> Zone haute <ul style="list-style-type: none"> forains professionnels associations Zone littoral <ul style="list-style-type: none"> forains professionnels associations <p>c) Manifestations organisées par des associations à objet caritatif</p>	Gratuit 15,00 €/jour 40,00 €/jour 150,00 €/jour 75,00 €/jour 15,00 €/jour 0,030 €/m ² /jour 0,025 €/m ² /jour 0,035 €/m ² /jour 0,030 €/m ² /jour	Inchangé
d) Manifestations exceptionnelles	Application des dispositions de la Délibération du 24/03/2001 autorisant le Maire à fixer les tarifs des droits de voirie, stationnement, dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, de manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal dans la limite de 10 000,00 €	

**GRILLE TARIFAIRE
DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

Site et nature de l'activité	Tarif en euro	Observation
12 - Kiosque (hors Place Nelson Mandela)	15,00 €/m ² /mois	
13 - Distributeur de café	100,00 €/mois	Inchangé
14 - Distributeur de boissons	100,00 €/mois	Inchangé
15 - Distributeur de sandwiches / boissons	150,00 €/mois	Inchangé
16 - Exposition de véhicules	100,00 €/véhicule	1 jour
tarifs {	75,00 €/véhicule/jour	2 jours
s'appliquant {	30,00 €/véhicule/jour	de 3 à 5 jours
à dater du premier jour {	20,00 €/véhicule/jour	de 6 à 10 jours
d'exposition {	15,00 €/véhicule/jour	de 11 à 15 jours
17 - Manège	3,58 €/m ² /mois	
18 - Snack bar du Petit Marché	200,00 €/mois	révisable annuellement à la date d'anniversaire
19 - kiosque de la Place Nelson Mandéla	481,13 €/mois	confer annexe 1
20 - Braderie Commerciale		
commerçants sédentaires	8,00 €/ml/jour	
commerçants non sédentaires	12,00 €/ml/jour	
camion bar	60,00 €/jour	
Structures divertissantes		
petit manège	35,00 €/jour	
moyen manège	50,00 €/jour	
grand manège	70,00 €/jour	
21 - Journées Commerciales		
commerçants sédentaires	10,00 €/ml/jour	
commerçants non sédentaires	14,00 €/ml/jour	
22 - Village de Noël		
Maisonnette	15,00 €/jour/artisan	
restaurant ou camion bar / pizza	70,00 €/jour/camion	
Gaufrier	15,00 €/jour	
vendeur de samoussas et divers salés	6,00 €/jour	
Glacier	6,00 €/jour	
vendeur de fruits divers / jus	6,00 €/jour	
petit manège / grappin	13,00 €/jour	
vendeur de jouets	6,00 €/jour	
vendeur de confiserie	6,00 €/jour	
vendeur de fleurs	6,00 €/jour	

Nouveaux tarifs	}	Exposition de véhicules	16
	}	Braderie Commerciale	20
	}	Journées Commerciales	21
	}	Village de Noël	22

